

L'an deux mille dix sept, le mardi dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la mairie de FONTAINE ETOUPEFOUR, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ENAULT, Maire.

**Etaient présents :**

Bernard ENAULT, Maire.

Gérard DEREL, Eric BURNEL, Ghislaine DESPREZ, Sylvie BLANCHER, Adjoint.

Christian CHARDON, Mireille COUÉ, Marianne MASSELIN, Emmanuel LEROUX, Sarah HEYVANG, Sandrine RIMASSON, Sandrine LATIRE, Nicolas CLAISSE, Christophe BREL, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents excusés avec pouvoir :**

Madame Catherine BIDEL, donne pouvoir à Madame Ghislaine DESPREZ

Monsieur Didier EUDES, donne pouvoir à Monsieur Bernard ENAULT

Monsieur Anthony LY, donne pouvoir à Monsieur Eric BURNEL

**Etaient absentes :**

Mesdames Céline LELONG, Aline TRISTANT.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Eric BURNEL est élu secrétaire de séance.

Monsieur Bernard ENAULT, Maire, ouvre la séance à 20 h.

Le compte rendu du 14 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

*Arrivée de Messieurs Nicolas CLAISSE et Christophe BREL à 20h05*

<b>502/2017- VENTE TERRAIN ALBERT CAMUS</b>
---

Monsieur le Maire propose :

- de mettre en vente une partie du terrain rue Albert Camus cadastrée AB 61 pour une superficie de 742 m<sup>2</sup> pour la somme de 120.000€. Les frais seront à la charge de l'acquéreur.
- de vendre à Monsieur Jean PUPIN une partie du terrain rue Albert Camus cadastrée AB 61 pour une superficie de 10 m<sup>2</sup> au prix de 40 euros le mètre carré soit 400 euros ; les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- de vendre à Madame Fanny FLEUTOT et Monsieur Davy BELLIARD une partie du terrain rue Albert Camus cadastrée AB61 pour une superficie de 7 m<sup>2</sup> au prix de 40 euros le mètre carré soit 280 euros, suite au document d'arpentage. Les frais seront à la charge des acquéreurs
- d'autoriser le Maire ou son adjoint de signer tous les actes se rapportant à ces ventes.

Monsieur le Maire précise que les services des Domaines ont été consultés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** de retenir les 3 propositions de vente mentionnées ci-dessus par Monsieur le Maire et **AUTORISE** le Maire ou son adjoint à signer tout document se référant à ces 3 ventes.

**503/2017- INTEGRATION DANS LA VOIRIE COMMUNALE « CHEMIN DU DUC GUILLAUME » ET TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON – RETRAIT DU « CHEMIN DES GOULAIS » DU CHIFFRAGE EFFECTUE PAR AMENAGEO POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.**

Monsieur le Maire propose :

- d'intégrer dans la voirie communale le chemin du Duc Guillaume et de transférer ce chemin à la Communauté de Communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon
- de retirer le « chemin des Goulais » du chiffrage effectué par la société AMENAGEO pour la Communauté de Communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte** à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire et **AUTORISE** son Maire ou son adjoint à signer les actes nécessaires à la réalisation de ces projets.

**504/2017 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)**

Monsieur le Maire fait lecture du rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et demande son approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- poteau incendie :

Monsieur Christian CHARDON prend la parole et informe les membres du Conseil Municipal que des vérifications ont été réalisées par la SAUR afin de contrôler et mesurer le débit de pression des poteaux incendie sur la commune.

Il en résulte que 5 bornes incendies ne sont pas conformes.

Par ailleurs la commune doit prendre un arrêté de défense extérieure contre l'incendie. Ce dispositif a pour objet de définir les risques à prendre en compte, de définir les points d'eau d'incendie.

- Travaux de réfection de voirie prévue « rue du Four » par la C.C. Vallée Orne Odon
- Dates à retenir :
- vœux du Maire suivi de l'inauguration des travaux du cœur de bourg : 20 janvier 2018
- vote du budget : 20 mars 2018
- dates de conseil municipal : 23 janvier 2018, 20 février 2018, 13 mars 2018 (présentation du BP), 20 mars 2018 (vote du BP), 17 avril 2018, 22 mai 2018, 26 juin 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40